

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 08/05/2025 À 17:00

0061 - ACP KABANA (0718.627.864)
AVENUE VAN VOLXEM , 12-16
1190 FOREST

Lieu de l'assemblée : Rue Tasson Snel 24
Rue Tasson Snel, 22 - 24
1060 Saint Gilles

Procès verbal

Sur convocation du syndic, Kadaner Syndic / Gestion Partners, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

19 copropriétaires sur 23 totalisant 9 152,00 / 10 000,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 17:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- C0527 - M [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C0528 - M [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C0529 - M [REDACTED] 512,00 / 10 000,00 quotités
- C0530 - M [REDACTED] 5,00 / 10 000,00 quotités
- C0531 - M [REDACTED] 0,00 quotités
- C0532 - M [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C0533 - S [REDACTED] 151,00 / 10 000,00 quotités
- C0534 - M [REDACTED] 10 000,00 quotités
- C0535 - M [REDACTED] 0 quotités
- C0537 - M [REDACTED] 0,00 quotités
- C0538 - M [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C0541 - M [REDACTED] 0,00 quotités
- C0542 - M [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C0544 - Sp [REDACTED] 90,00 / 10 000,00 quotités
- C0545 - N [REDACTED] Ruydts représentant 1 605,00 / 10 000,00 quotités
- C0546 - M [REDACTED] 412,00 / 10 000,00 quotités
- C0547 - M [REDACTED] 0,00 quotités
- C1389 - M [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C1795 - M [REDACTED] 0,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0536 - [REDACTED] 0 000,00 quotités
- C0539 - [REDACTED] 0 / 10 000,00 quotités
- C0540 - [REDACTED] 0,00 quotités
- C0543 - [REDACTED] 0 000,00 quotités

S RÉSOLUTIONS**1. INFORMATIONS PRÉALABLES**

2. ELECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après un vote à main levée, Mme Manente est élue président de séance.

Le syndic assumera le rôle de secrétaire.

Majorité absolue	Oui	8 287,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	8 287,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	M. HABOUSA BACOU, M. ERMEYMAN, M. ROSETTI PATRICK, M. DE [REDACTED]		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. RAPPORT ANNUEL - POINTS TRAITÉS PAR LE SYNDIC POUR LA PÉRIODE EN COURS

Le syndic fera état de tous les dossiers traités ainsi que ceux encore ouverts.

1) Finances

Fond de roulement :

- Budget 2024 : 50.000 €
- Réalisé : 57.289,96 €
- Total : - 7.289,96 €

Fond de réserve :

- Décision d'AG 2024 : 5.000
- Fond de réserve au 31/12/24 : 6.899,55

2) Règlementation

Ascenseur :

- Attestation de conformité datant du 20/09/2018
- Aucune analyse de risque en notre possession

Chaufferie :

- 2 chaudières Remeha de 120 kW ont été installées en 2018 pour les communs
- 5 Chaudières privatives ECOTEC VCW 286 PRO dans les 5 lofts installées en 2018

Électricité :

- Réception le 10/05/18 prochain contrôle le 10/05/43

3) Sinistres

- 28/03/24 - Sinistre 2024-0214 - Tentative d'effraction pharmacie

Le 28/03/24, monsieur Habousha nous informe qu'une tentative d'effraction avait été constaté sur la porte de la pharmacie et 2 impacts sur la vitrine. L'assurance de la copropriété estime que ce sinistre sera à charge de l'assurance du locataire. Nous avons demandé les coordonnées de la RC locative de la pharmacie à monsieur Habousha

- 21/10/24 - Sinistre non couvert par l'assurance - Lot H2.11 fuite en toiture

Le 21/10/24, Monsieur Convent nous signale des infiltrations au niveau de la toiture commune au dessus du loft 5 et qui coule directement

dans son atelier via les gaines techniques. L'assurance nous a informé que ce sinistre n'était pas pris en charge par la compagnie d'assurance. Suite à l'intervention de ND Détect du 7/11, la société Vigouroux est intervenu et a remis en état la toiture pour un montant de 338€

- 24/10/24 - Sinistre 2024-1409 - Lot H3.12 infiltrations plafonnier

Le 23/10/24, monsieur Desiderio nous informe d'une fuite d'eau au niveau de son plafond. La société ND détect intervenue le 31/10/24 a conclu que la fuite provenait d'une fuite sur l'évacuation de l'évier de la cuisine du H3.22. Nous avons demandé les coordonnées de la RC locataire de monsieur Odent, ainsi qu'un devis de remise en état de monsieur Desiderio

- 21/01/25 - Sinistre 2025-0170 - Lot Rossetti

Le 21/01/25, Monsieur Rossetti nous informait d'une infiltration au niveau du châssis de la cuisine. L'intervention de ND Détect du 10/02/25 a déterminé que les infiltrations provenaient de l'obturation des rejets d'eau de la porte fenêtre. Le courtier a informé le syndic que cette cause n'était pas couverte par l'assurance

- 28/02/25 - Sinistre 2025-0178 - Cambriolage

Le 28/03/25, Monsieur Convent nous signale un cambriolage dans son commerce. Un sinistre a été déclaré à l'assurance et des devis de remise en état transmis. Après analyse, le courtier suggère que la copropriété prenne en charge ce sinistre indemnisé à hauteur de 500€-327€ (franchise)

- 04/04/25 - Sinistre 2025-0291 - Vitre lot H3.12

Le 03/04/25, monsieur Desiderio nous signale une vitre brisée dans son logement. Un sinistre à titre conservatoire a été ouvert auprès de la compagnie d'assurance. Il a été demandé un devis de remise en état à monsieur Desiderio le 07/04.

- 03/03/25 - Sinistre non déclaré - Lot Fissures sous la fenêtre

Le 03/03/25, Monsieur Lambert nous signale un fissure au niveau de l'allège sous sa baie vitrée. la société ND détect n'a pas pu déterminer l'origine du sinistre. Nous avons fait appel à la société Artipose qui propose d'intervenir pour investiguer et solutionner le problème pour un montant estimé entre 1250 et 1750€ sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un défaut structurel.

Franchise : 327€

4) points divers

- Mise à jour des plaquettes
- gestion de la comptabilité
- Réparation des spots et détecteurs
- Suivi des entretiens

5) travaux à prévoir

4. RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2024-2025

Le conseil de copropriété fait son rapport à l'assemblée. Le document sera annexé au présent procès-verbal.

L'assemblée générale souhaite stocker le sel de déneigement sous l'escalier et souhaite que l'excès de sel soit repris par la société.

5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2024

Le(s) commissaire(s) aux comptes fait/ont rapport à l'assemblée.

Le commissaire aux comptes suggère de mettre en concurrence le contrat d'électricité du bâtiment.

6. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2024-2025

Décharge est donnée au conseil de copropriété pour l'exercice 2024-2025

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. DÉCHARGE AU(X) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2024-2025

Après un vote à main levée, décharge est donnée au(x) commissaire(s) aux comptes pour l'exercice 2024-2025

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. DÉCHARGE DONNÉE AU SYNDIC POUR L'EXERCICE 2025-2026

Après un vote à main levée, décharge est donnée au syndic KADANER/GESTION PARTNERS pour l'exercice 2024-2025

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. FINANCES - PRÉSENTATION DU RÉALISÉ POUR L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Vous trouverez en annexe, à titre informatif, le réalisé pour l'exercice précédent. Ce point n'est pas soumis au vote.

Le budget voté était de 50.000€, il a été dépensé 57.289,96€

10. FINANCES - APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2024 (ANNEXE 1)

Après un vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes pour l'exercice 2024

Madame Manente s'interroge sur les frais d'archivage.

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. FINANCES - INDEXATION DU FONDS DE ROULEMENT SUITE À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

Le fond de roulement est à 3.000€. Afin de permettre au syndic de payer les factures sans problèmes, il faudrait que celui ci soit à 19.000€

L'assemblée générale souhaite augmenter le fonds de roulement à 13.000€

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

12. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2025 (COMPTABILITÉ ANNUELLE)

Après un vote à main levée, un budget de 58.000€ pour l'exercice 2025 est voté pour les charges d'exploitation.

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

13. FINANCES - SINISTRE NON DÉCLARÉ À L'ASSURANCE EN DESSOUS D'UN CERTAIN MONTANT

L'objectif de ce point est de faire approuver aux copropriétaires une politique spécifique concernant les sinistres de faible montant afin d'éviter les coûts et les démarches administratives liés à la déclaration de sinistres mineurs à l'assurance, qui pourraient potentiellement entraîner une augmentation des primes d'assurance pour la copropriété.

Le courtier suggère un minimum de 800€

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui		[REDACTED]	
M. CONVENT James			
Non		[REDACTED]	
Abstention		[REDACTED]	

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

14. FINANCES - NETTOYAGE DES COMPTES OUVERTS AU BILAN

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui		[REDACTED]	
[REDACTED]			
Non		[REDACTED]	
Abstention		[REDACTED]	

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

15. LITIGE(S) EN COURS

Litige [REDACTED]

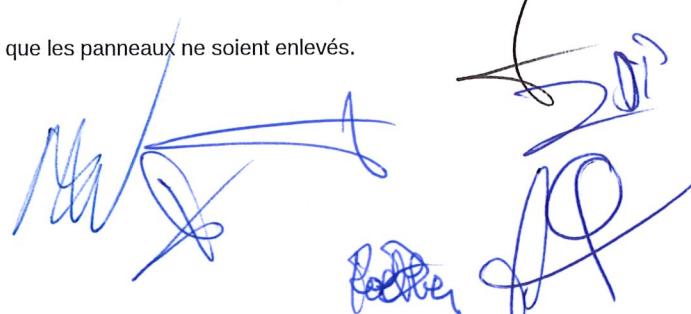
Le syndic s'est présenté devant le juge de paix du canton de Forest le 09/04/24, accompagné de Maître Carnoy pour représenter l'ACP Kabana.

Nous avons précisé au juge de paix que la copropriété n'était pas contre l'installation de panneaux solaires à condition qu'ils soient inclus dans un partage d'énergie avec l'ensemble des copropriétaires.

Monsieur Goffin avait précisé lors de la dernière AG que les batteries étaient installées dans son loft et qu'il était compliqué de partager l'énergie stocké dans les batteries avec la copropriété.

Le juge avait invité la copropriété à trouver une solution à l'amiable, sans que les panneaux ne soient enlevés.

Les copropriétaires avaient décidé de poser ce point.



16. FOURNISSEURS - CONTRATS EN COURS ET ÉVENTUELS CHANGEMENTS

Le syndic présente annuellement la liste des contrats conclus avec la copropriété. Les copropriétaires sont invités à faire part des éventuels changement désirés.

Type	Fournisseur	début de contrat	Durée	Préavis
Adoucisseur	Durlem	18-10-23	1 an	3 mois
Ascenseur	Kone	01-11-19	3 ans	3 mois
Assurance Incendie	AXA			
Chauffagiste	Baral	01-05-21	1 an	1 mois
Dératisation	Rentokil	12-08-21	1 an	3 mois
Electricité	Engie			
Gaz	Engie			
Nettoyage	PH Clean	15-06-19	1 an	2 mois
Pompe de relevage	Neptune Technics	15-03-18	3 ans	
Portes de garage	Kone	01-08-19	1 an	3 mois
Poubelles	Bruxelles Propreté			
Prévention Incendie	SomatiFIE	17-01-22	5 ans	3 mois
Relevés des compteurs	Ista	24-03-20	10 ans	6 mois
Serrurier	Euroserrures	pas de contrat		
Syndic	Kadaner		1 an	
Toiture verte	IBIC	01-04-20	1 an	2 mois

L'assemblée générale demande à Kone de faire un entretien préventif plus régulier des portes de garage

L'assemblée demande de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

L'assemblée générale mentionne que Maxi Cleaning a également un contrat d'entretien.

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



17. FOURNISSEURS - MANDAT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT (ACTUALISÉ) SYNDIC KADANER/GESTION PARTNERS (ANNEXE 2)

Il est précisé que les honoraires du syndic restent inchangés et sont indexés conformément aux termes du contrat et à l'indice applicable. Cependant, certaines prestations complémentaires (mentionnées dans les deux dernières pages du contrat), voient leur tarif ajusté en raison de la hausse des coûts, notamment par exemple : les impressions, les timbres et les déplacements, .. Afin de ne pas subir de pertes financières et de continuer à offrir une qualité de service optimale, ces ajustements sont nécessaires.

Après un vote à main levée, Mr Wouters est mandaté pour signer le contrat du syndic KADANER/GESTION PARTNERS.

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

18. FOURNISSEURS - CONTRAT ORGANISME DE CONTRÔLE (ANNEXE 3)

L'assemblée générale mandate le conseil pour l'acceptation d'une offre et demande une offre complémentaire à OCB

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



19. TRAVAUX - MISE EN PEINTURE DES COMMUNS (ANNEXE 4)

Le syndic présente à l'assemblée le devis de la société Trends décors

Après un vote à main levée, le devis de la société Trends décors d'un montant de 1.300€ est approuvé.

Ces travaux seront payés par le fond de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

20. TRAVAUX - BORNES DE RECHARGES POUR VOITURE ÉLECTRIQUE (ANNEXE 5)

Le syndic présente à l'assemblée le devis de la société Qpower

l'assemblée générale mandate le conseil à hauteur de 15.000€.

Le conseil est mandaté pour l'acceptation d'un système de facturation de la borne.

Les frais seront payés par un appel de fonds exceptionnel aux copropriétaires en faisant la demande.

L'assemblée générale mentionne qu'il faut installer un extincteur bleu également avec cette installation.

Majorité des 2/3	Oui	504,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	504,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

21. APPELS DE FONDS DE RÉSERVE À RAISON DE MINIMUM 5% (2.900€) DE LA TOTALITÉ DES CHARGES COMMUNES ORDINAIRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Après un vote à main levée, l'assemblée décide d'un fond de réserve de 1.250€ par trimestre.

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

22. STATUTS - DÉFINIR UNE QUINZAINE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (SI NON DÉFINIT DANS LES STATUTS)

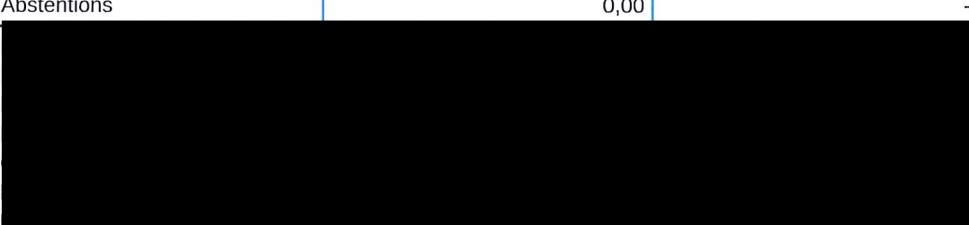
L'assemblée approuve la planification de l'assemblée générale entre le 1er et le 31 mai

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

23. DEMANDE PRIVATIVE (MONSIEUR CONVENT) - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE "PRINT ACTIF" EN FAÇADE

L'assemblée générale demande à ce que l'enseigne soit fixée dans les joins.

Majorité des 2/3	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	 M. CONVENT émis		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

24. DEMANDE PRIVATIVE (MONSIEUR CONVENT) - INSTALLATION D'UNE PORTE DANS LES COMMUNS (ANNEXE 6)

L'assemblée générale souhaite que la porte installée soit REI 30 et que la poutre métallique soit peinte pour qu'elle soit résistante en cas d'incendie.

La copropriété informe qu'elle ne paiera pas pour cette installation.

Majorité des 2/3	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui	 M. CONVENT émis		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

25. DEMANDE PRIVATIVE (MONSIEUR CONVENT) - DEMANDE D'INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE DANS LA PIÈCE DES COMPTEURS.

L'assemblée générale donne son accord au placement d'un transformateur dans l'hypothèse où la copropriété ne passe pas en 400V

Majorité des 2/3	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

26. DEMANDE PRIVATIVE (HABOUSA) - ADAPTATION DU ROI PLAQUES D'IMMATRICULATION

L'assemblée générale approuve l'interdiction de stationnement voitures non immatriculées dans les parkings.

L'enlèvement de la voiture pourra être facturé aux frais du copropriétaire responsable.

Les propriétaires peuvent installer sur leur place privative un arceau de parking afin d'éviter l'incivilité.

Majorité des 2/3	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

27. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2025-2026

Après un vote à main levée, Mr Convent et madame Manente sont élus membre du conseil de copropriété pour l'exercice 2025/2026

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

28. ELECTION DU/DES COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2025-2026

Après un vote à main levée, Mr Wouters est élu commissaire aux comptes pour l'exercice 2025/2026

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



29. MANDAT AU SYNDIC JUSQU'À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Après un vote à main levée, le syndic KADANER/GESTION PARTNERS, représenté par son administrateur Josefsada Michaël, est reconduit jusqu'à la prochain assemblée générale ordinaire.

Majorité absolue	Oui	9 152,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	9 152,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19:40.

Le Président
Mme Manente

Le Secrétaire
M. Leclercq Geoffrey



KADANER

SYNDIC

KADANER SYNDIC / GESTION PARTNERS
 RUE TASSON SNEL, 22-24
 1060 SAINT-GILLES
 TÉL. +322 644 06 80

FEUILLE DE PRÉSENCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 08/05/2025 À 17:00

FAIT LE : 08/05/2025
 IMMEUBLE : 0061 - ACP KABANA (0718.627.864)
 AVENUE VAN VOLXEM , 12-16
 1190 FOREST

Copropriétaire	Quotités	Signature			
		Clé	Total	Présent	Procuration
Nombre total de copropriétaires : 23					
		0001	159,00		
		0005	0,00		
		0001	151,00		
		0005	0,00		
		0001	554,00		
		0005	40,00		
		0001	353,00		
		0005	23,00		
		0001	412,00		
A		0005	23,00		
		0001	545,00		
		0005	40,00		
		0001	472,00		
		0005	23,00		
		0001	528,00		
		0005	23,00		
		0001	461,00		
		0005	194,00		

Copropriétaire	Nombre total de copropriétaires : 23	Quotités			Signature
		Clé		Total	
		0001		330,00	Présent
		0005		0,00	Procuration
		0001		374,00	
		0005		23,00	
		0001		159,00	
		0005		0,00	
Quentin De Ruydt		0001		1 605,00	
		0005		0,00	
		0001		156,00	
		0005		0,00	
		0001		690,00	
		0005		0,00	
		0001		323,00	
		0005		0,00	
		0001		156,00	
		0005		0,00	
		0001		512,00	
		0005		23,00	
		0001		351,00	
		0005		0,00	
		0001		23,00	
		0005		23,00	
		0001		154,00	
		0005		0,00	

Copropriétaire		Quotités			Signature
		Clé	Total	Présent	
	Nombre total de copropriétaires : 23	0001	1 020,00		
		0005	69,00		
		0001	512,00		
		0005	23,00		
		0001	10 000,00		
		0005	527,00		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence est arrêtée à copropriétaires présents ou représentés, totalisant ensemble parts.

